

**Dahir portant promulgation de la loi n°94-18
portant ratification du décret-loi n°2-18-781
du 30 moharrem 1440 (10 octobre 2018)
portant création de la Caisse marocaine de
l'assurance maladie**

**Dahir n°1-19-42 du 21 joumada II 1440
(27 février 2019) portant promulgation de la
loi n°94-18 portant ratification du décret-loi
n°2-18-781 du 30 moharrem 1440
(10 octobre 2018) portant création de la
Caisse marocaine de l'assurance maladie¹.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42 et 50,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIVRA

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n°94-18 portant ratification du décret-loi n°2-18-781 du 30 moharrem 1440 (10 octobre 2018) portant création de la Caisse marocaine de l'assurance maladie, telle qu'adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 21 joumada II 1440 (27 février 2019).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

1 - Bulletin Officiel N°7048 du 11 joumada I 1443 (16-12-2021), p2548.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n°6758 du 29 joumada II 1440 (7 mars 2019).

Loi n°94-18
portant ratification du décret-loi n°2-18-781 du
30 moharrem 1440 (10 octobre 2018) portant
création de la Caisse marocaine de l'assurance
maladie

Article unique

Est ratifié le décret-loi n°2-18-781 du 30 moharrem 1440 (10 octobre 2018) portant création de la Caisse marocaine de l'assurance maladie.

Adala
adala.justice.gov.ma